

DELIBERATION PORTANT SUR LE DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A
L'EVALUATION DES CONNAISSANCES – UFR CHIMIE

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter le document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances de l'UFR
Chimie tel que joint en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions: 0

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2017-09-26-11

TRANSMIS AU RECTEUR : 31 OCT. 2017

PUBLIE LE : 31 OCT. 2017

Le Président,


Mathias BERNARD

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



UFR CHIMIE

Université Clermont Auvergne

Année universitaire 2017 - 2018

UFR Chimie

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX
REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET
A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES**

Conseil de Gestion de l'UFR Chimie : avis favorable le 27 juin 2017 *
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue rectangular background.

Françoise PEYRARD

**Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ*

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente une demi-heure après le début des épreuves.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Pour tous les diplômes :

- L'assiduité en Travaux Pratiques est obligatoire et contrôlée par liste d'émargement.
- La présence en Travaux Dirigés peut être contrôlée.
- Toute arrivée en retard peut conduire à l'éviction de la séance.

Les modalités particulières à chaque diplôme sont listées dans le tableau ci-dessous.

Licence	Licence Professionnelle	Master
Chimie : Pas de modalité particulière	Chimie Analytique, Contrôle, Qualité, Environnement : Assiduité obligatoire en CM, TD et TP, contrôlée par feuille de présence Métiers de l'emballage et du conditionnement : Pas de modalité particulière	Chimie : Pas de modalité particulière Ingénierie de conception : Pas de modalité particulière

Nombre d'absences tolérées pour les épreuves de contrôle continu :

La composante distingue les absences justifiées des absences injustifiées.

L'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu conduira à un zéro comptant dans la moyenne.

Pour les absences justifiées :

- si le contrôle continu est constitué de 2 épreuves, l'absence à l'une des épreuves conduira à une épreuve de substitution (écrit ou oral) dont la nature sera décidée par l'enseignant.
- Si le nombre d'épreuves de contrôle continu est supérieur à 2, l'absence justifiée conduira à une neutralisation de l'épreuve concernée, jusqu'à concurrence d'un tiers de la note finale. Au-delà, des épreuves de substitution seront proposées, selon les mêmes règles que pour le contrôle continu à 2 épreuves.

Conseil UFR de Chimie du 27 juin 2017

Ordre du jour

- Information générales
- Désignation du directeur adjoint de l'UFR de Chimie
- Points sur l'offre de formation de l'UFR de Chimie : Soutenabilité financière.....
- Modalités des contrôles de connaissances
- Proposition DEPA de l'UFR de Chimie
- Proposition UE libres

Information générales

- **Secrétariat** : Etant données les missions supplémentaires qui se sont rajoutées suite à la mise de l'UFR de chimie : Recrutement d'un personnel au secrétariat à 50% (entre l'UFR de Biologie et l'UFR de Chimie). Le profil du poste sera rédigé en tenant compte des nouveaux besoins.

- **ATER** : Un poste ATER à 100% sur 6 mois (à partir du 1^{er} septembre 2017) est affecté à l'UFR de Chimie. Le poste est publié et il est demandé sur les trois sections CNU de l'UFR de Chimie : 31^{ème}, 32^{ème} et 33^{ème}.

Profil enseignement : enseignements de Chimie (TP et TD) au niveau S1 et S3

Profil Recherche : le candidat devra intégrer une des thématiques recherche de l'Institut de Chimie de Clermont Ferrand.

- A partir de cette année, nous pouvons utiliser les salles de Chimie 2 et aussi l'amphi Paul Rémy. L'utilisation totale par l'UFR de Chimie de ces locaux sera effective à partir de la rentrée 2018.
- **Postes Vacants** : M. Sarakha informe le conseil de l'UFR de la vacance de deux postes d'enseignants chercheurs : Départ à la retraite de Jean Luc Gardette à partir du 1^{er} octobre 2017 et le poste libéré suite à la promotion de Marcello Brigante. De plus, dernièrement, nous avons été informés de la demande en détachement de Pascal Husson. Etant donnés les besoins, trois postes ATER seront demandés à l'Université pour la rentrée 2017.

Désignation du directeur adjoint de l'UFR de Chimie

M. Sarakha propose Madame Isabelle Canet pour le poste de Directeur adjoint de l'UFR de Chimie. Le conseil de l'UFR vote à l'unanimité et a désigné Madame Isabelle Canet comme directeur adjoint.

Points sur l'offre de formation de l'UFR de Chimie : Soutenabilité financière.....



En ce qui concerne la soutenabilité financière de notre offre de formation, M. Sarakha précise que l'enveloppe proposée à ce jour par la présidence n'est pas suffisante pour faire fonctionner la maquette LMD4 dans les meilleures conditions et ceci surtout pour les années L2 et L3 de notre Licence de Chimie (proposition de la présidence : 2500 heures). Des calculs plus précis tenant compte des l'effectif prévisible est en cours et des discussions seront engagées prochainement avec la présidence.

Modalités des contrôles de connaissances

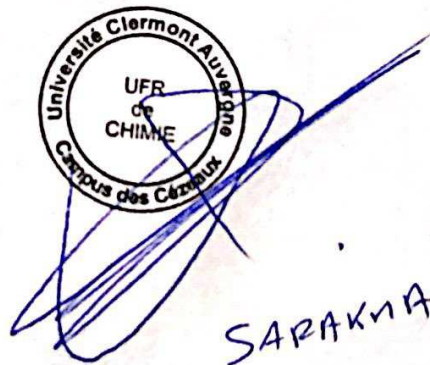
Mme Isabelle Canet a présenté au conseil, l'ensemble des modalités des Contrôles des Connaissances (MCC) de l'UFR de chimie et a précisé que celles-ci ont fait l'objet de longues discussions et corrections au niveau de la commission de la pédagogie. A la fin de la présentation, le Conseil de l'UFR a voté à l'unanimité les modalités de contrôles des connaissances.

DEPA

Le conseil de l'UFR de Chimie propose Elisabeth Pereira comme DEPA pour la chimie. Le conseil de l'UFR a approuvé à l'unanimité cette proposition.

Proposition UE libres

Deux UE libres seront proposées par l'UFR de chimie. La première autour du packaging et la deuxième dédiée aux stages.



SARAKHA